



Fosse septique non conforme?????

Par **systeme DD**, le **26/04/2015 à 13:28**

bonjourrrrrvoila nous sommes a l achat d un bien dans le TARNrnrconcernant la fosse septique VEOLIOA a comme conclusion rnrinstallation non conforme:Sans danger pour la sante des personnes ni risque environnementalrnavis de l enqueteur NON CONFORME SANS POLLUTIONrnrque pouvons nous en deduire ???et quels serais éventuellement les travaux a effectuer????rnrmerci a tous les spécialistes en la matiere!!!!rnrnet salutationsrnrnsysteme DD

Par **talcoat**, le **26/04/2015 à 19:25**

Bonjour,rnrLes propriétaires de fosses septiques ont du faire contrôler leur installation au 31 décembre 2012 et disposent d'un délai de 4ans pour les mettre aux normes.rnrEn cas de vente dans la période, les travaux sont mis à la charge du nouveau propriétaire.rnrIl convient donc avant la vente, soit que le propriétaire effectue les travaux, soit d'opérer une moins value sur le prix de vente.rnrCordialement

Par **systeme DD**, le **27/04/2015 à 09:01**

merci TALCOATrnrnsystemeDD